

à la Cour des comptes

cinquant'anni fà

Je suis arrivé à la Cour des comptes en mai 1971, et j'y suis encore cinquante ans plus tard. Certes je suis à la retraite, mais je continue d'y sévir et d'y être hébergé. Je puis donc me prévaloir d'un demi-siècle de rue Cambon, même si je m'en suis parfois éloigné quelques années. Au moment de la quitter enfin, je ne vais pas vous raconter ces cinquante dernières années, et toutes les réformes auxquelles la Cour a dû s'adapter ou conduire ; il faudrait y consacrer d'abondantes analyses et des talents que je ne me reconnais pas pour oser me lancer dans une telle saga institutionnelle.

Plus modestement, mon ambition est de raconter au lecteur d'aujourd'hui comment on vivait et travaillait à la Cour il y a cinquante ans... J'ai fait appel à mes souvenirs, à quelques archives ; j'ai sollicité l'avis et le conseil de quelques collègues de ma génération et je laisse à l'auditeur d'aujourd'hui le soin d'apprécier les changements « considérables » que notre Maison aura connus depuis ces dix lustres. J'ai même la faiblesse de penser que la Cour, et donc la vie de ceux qui y servent, aura beaucoup plus changé entre 1971 et 2021, qu'au cours des cinquante années antérieures... même si, évidemment je n'ai pas fréquenté notre institution au lendemain de la première guerre mondiale !

*

*

*

En ce mois de mai 1971, j'ai choisi, à la sortie de l'ENA, d'être affecté à la Cour beaucoup plus en raison du déterminisme absolu de mon classement qui me permettait cette option que pour une appétence, un goût, un penchant pour le contrôle des finances publiques...

En ce temps-là, la « retape », c'est-à-dire les efforts que l'institution aurait pu déployer pour séduire et attirer des candidats, notamment par différence avec le Conseil d'Etat ou l'Inspection des finances, avait été assez négligée, et le Secrétariat général de l'époque estimait que la haute Juridiction financière conservait des attraits bien supérieurs à ceux que le Trésor, le Quai d'Orsay ou la Préfectorale pouvaient offrir.

En ce temps-là, l'immeuble construit au début du siècle était gris, sombre, maussade. Les ravalements des façades, chers à André Malraux, n'avaient point encore éclairci les murs de la Cour qui n'avait sans doute pas obtenu du ministère des finances, dont elle dépendait matériellement, les crédits nécessaires à de tels travaux. Donc, l'arrivée dans le Palais Cambon était plutôt sinistre, son entrée étroite et peu accueillante et les murs à l'intérieur n'étaient guère plus propres.

L'accueil par le secrétaire général et par l'auditeur chargé de mission était cordial mais sans sympathie particulière. Il est vrai que ma promotion de quatre auditeurs arrivait en même temps que celle de l'année précédente, de cinq collègues, qui avait été retardée par l'accomplissement d'une « année sociale ». On arrivait donc à neuf, ce qui était beaucoup pour la Cour de l'époque...

En ce temps-là, le choix de l'affectation à une chambre, il y en avait cinq, était en apparence laissé aux auditeurs qui pouvaient exprimer une préférence. Nous nous mîmes d'accord au sein de la promotion et fîmes part de nos choix au Secrétariat général. Mon camarade Lacroix opta pour la 3^e chambre et moi pour la 1^{ère}, et ce fut le contraire qui arriva... Je n'ai jamais su s'il y avait eu confusion ou si le secrétaire général avait pris un malin plaisir à défaire nos préférences, et quand on s'en inquiéta auprès du jeune chargé de mission, affecté en principe à la défense des intérêts des auditeurs auprès du Premier président, il nous fit savoir que l'arrêté d'affectation de celui-ci était irrévocable, mais qu'il nous serait loisible de changer de chambre lors de notre accession au référendariat... dans six ans !

En ce temps-là, la Cour était à l'étroit et ne disposait pour loger tout son monde que du Palais Cambon et de l'immeuble de la rue Saint-Honoré. C'est là que je fus logé, au premier étage, à deux dans

un bureau fade et mal éclairé. Les auditeurs anciens et les référendaires avaient leur cabinet aux 4^e et 5^e étages de la rue Cambon, tandis que les conseillers maîtres se partageaient le 3^e étage, voire le 2^e étage pour ceux promis à une brillante promotion. Le 5^e étage mérite d'être décrit, tant son univers dégageait une impression digne de Courteline et de Kafka. Les magistrats y étaient le plus souvent à trois par bureau, dotés d'un seul poste téléphonique. Comme leur cabinet, ainsi que le cagibi réservé à cet effet, étaient archi-remplis des liasses de pièces justificatives qu'ils avaient fait monter et négligé de renvoyer aux archives pour pilonnage, les autres liasses s'accumulaient et s'empilaient dans le couloir. Celui-ci était tellement rétréci et encombré qu'on l'appelait « Verdun » et qu'il fallait un certain courage pour s'y frayer un chemin, au risque de se couvrir de poussière et de prendre une liasse sur la tête...

En ce temps-là, il était évidemment impératif d'aller se présenter à son président de chambre et d'attendre de lui ses instructions, ses exigences et ses conseils. L'accueil que me réserva le bon Président Le Conte fut très aimable et bienveillant. Soucieux de connaître mon parcours universitaire, il me présenta ses chaleureuses félicitations quand je lui annonçais mon mariage imminent à la mi-juin. Alors que je me risquais à solliciter respectueusement une autorisation d'absence d'une petite semaine pour partir en voyage de noces, il prit un instant de réflexion, puis me proposa très sérieusement de revenir le voir... début septembre. À cette date j'aurai un mentor, un programme de travail et donc de quoi occuper mon temps. Je sortais un peu abasourdi par un tel accueil. Manifestement, je n'étais pas attendu avec impatience, j'avais l'impression de déranger et, à tout le moins, mes services n'étaient pas de ceux qui relevaient de l'urgence !

En ce temps-là les auditeurs ne portaient pas la robe magistrale et prêtaient serment en habit – les rares jeunes femmes (*cf. infra*) étaient priées de se trouver une robe noire, pas trop courte, et un haut sobre avec un col Claudine – Evidemment, très rares étaient ceux qui disposaient d'un tel costume dans leur garde-robe. On allait donc au Cor de chasse, rue de Buci, pour louer l'habit et la chemise idoine afin d'être installés lors d'une audience solennelle qui se tenait quelques semaines après notre arrivée. Je ne résiste pas au plaisir de vous narrer une anecdote arrivée quelques années plus tôt. L'habit était encore

de rigueur et la promotion d'auditeurs, croyant bien faire, s'inclina trop profondément pour saluer le Premier président et la maîtrise. Un conseiller référendaire réputé pour son humour corrosif, prononça à voix basse, mais suffisante pour être entendu de l'assistance, cette sentence restée dans les annales : « ce n'est pas l'ENA cette année, c'est l'école hôtelière » !

En ce temps-là, pour un jeune auditeur, le concept de programme de travail était un ensemble vide de sens et de perspectives. Je fus informé par le greffe de la chambre que m'était dévolu le contrôle des comptes et de la gestion sur quatre ou cinq exercices de trois communes : Saint-Mandé, Villeneuve le Roi puis Levallois-Perret. Plus tard, je me verrai affecté de l'OPHLM de Saint-Maixant, puis la commune de Saint-Etienne du Rouvray et l'OPHLM de Puteaux ! Ce n'est qu'au bout de trois ans que je pus m'affronter à des contrôles plus stimulants comme les ports de plaisance, les communes et la gestion de leur espace publicitaire (les Aribus Decaux). Il n'était guère envisageable d'espérer être affecté au contrôle des entreprises publiques avant 5 ou 6 ans de Cour, ni a fortiori d'être chargé d'un dossier pour la CDBF ou le Conseil des Impôts. Il fallait faire ses classes et ses preuves sur des petites comptabilités... en privilégiant le contrôle du dernier exercice comptable produit à la Cour.

En ce temps-là, le jeune auditeur n'était toutefois pas livré à la solitude du rapporteur de fond... il bénéficiait d'aides et d'outils. L'aide essentielle était celle de son mentor. Avec celui-ci il prenait connaissance du dossier, du rapport antérieur, des suites à assurer, du dépouillement de la liasse, des éventuelles erreurs de paiement du comptable, etc... bref le métier à la base. Le mentor vous apportait une aide confortable, vous aidait à rédiger le premier rapport qu'il (ou elle) allait co-présenter avec vous en chambre, à rédiger les suites, arrêt et communications administratives avant de vous laisser tout seul affronter votre deuxième contrôle qui allait s'entrelacer avec le troisième, car il fallait conduire conjointement plusieurs instructions pour tenir compte des délais de réponse et... de frappe dactylographique du rapport, j'y reviendrai. La deuxième aide était plus rare et difficile à obtenir. C'était celle d'un assistant de vérification, dont on pouvait espérer au mieux de bénéficier des talents à temps partiel. Mais certains d'entre eux, anciens de la

